DM n°1: Secret Professionnel

Tutorat 2022-2023: 10 QCMS - Durée: 10 min



Coucou!

On se retrouve pour un petit DM sur le secret professionnel! C'est un compilé des 3 premiers tutorats des LAS1. Il se peut qu'il y ait quelques doublons, désolée d'avance...

Travaillez bien, perfectez moi ce DM (en vous chronométrant pour vous entrainer +) et go fofo si vous avez des questions!

Ne lâchez rien, c'est la dernière ligne droite. <3

édenté

QCM 1: À propos du secret professionnel indiquez la (les) proposition(s) exacte(s):

- A) Il concerne tous les professionnels de santé
- B) L'information du patient n'est pas une obligation absolue
- C) La révélation du secret professionnelle est un délit
- D) L'intention coupable est nécessaire, une simple imprudence sans volonté ne suffit pas à constituer le délit
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 2 : À propos des dérogations légales au secret professionnel indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Elles sont obligatoires et facultatives
- B) Maltraitance, sévices et privation font partie des dérogations obligatoires
- C) La fin de vie fait partie des dérogations obligatoires
- D) La dérogation en rapport avec la Loi du 5 mars 2002 (Loi Kouchner) fait partie des dérogations facultatives
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 3: À propos du secret professionnel, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s):

- A) Le secret est total (concerne tout ce qui est dit/vu/compris lors de la consultation)
- B) Le secret est intangible (personne ne peut délier le médecin du secret professionnel sauf la mort du patient
- C) Le secret est d'ordre public (il a un intérêt pour la santé publique)
- D) Le secret est vaste (il concerne tout ce qui touche aux soins du patients ex; assistants, documents médicaux...)
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 4 : À propos du secret professionnel, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le secret professionnel concerne uniquement les personnes titulaires d'un doctorat en médecine (médecin, chirurgien-dentiste...)
- B) La loi Kouchner de 2002 permet d'élargir les dérogations facultatives au secret professionnel
- C) Le secret professionnel n'existe pas entre les médecins
- D) Une fois la personne de confiance choisie, le patient ne peut plus revenir sur son choix
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 5: A propos du secret professionnel, indiquez-la (les) proposition(s) exacte(s):

- A) Certaines maladies sont soumises à une dérogation obligatoire au secret professionnel
- B) En cas de décès, certaines informations peuvent être délivrées aux ayants droits du patient
- C) Des informations peuvent être révélées à la famille du patient en cas de pronostic grave, même si le patient s'y est opposé
- D) Les maltraitances, sévices et privations constituent une dérogation facultative au secret professionnel
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 6: À propos du secret professionnel, indiquez-la (les) proposition(s) exacte(s):

- A) L'intention coupable à la révélation du secret n'est pas nécessaire : une simple imprudence sans volonté de nuire suffit à constituer le délit
- B) Un étudiant faisant un stage dans un cabinet médical est soumis au secret
- C) Les certificats médicaux doivent être remis en main propre au patient ou au représentant légal si mineur
- D) L'évolution vers une informatisation des dossiers médicaux entraine de nouveaux problèmes éthiques
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 7: À propos du secret professionnel, indiquez-la (les) proposition(s) exacte(s):

A) C'est devenu un droit pour le patient avec la loi Kouchner du 4 mars 2002

B) Il s'impose seulement aux médecins C) Il ne persiste pas après le décès du patient D) C'est un devoir absolu pour la construction d'une relation de confiance entre le médecin et son patient E) Les propositions A, B, C et D sont fausses QCM 8: À propos du secret professionnel indiquez la (les) proposition(s) exacte(s): A) Il repose sur une obligation morale B) Il repose sur une obligation déontologique C) Il repose sur une obligation légale D) L'information du patient par le médecin n'est pas une obligation E) Les propositions A, B, C et D sont fausses QCM 9 : Concernant le secret professionnel, quelle(s) est(sont) la(les) proposition(s) exacte(s) ? (QCM rédigé par le Pr. Grimaud) A) Il concerne tous les médecins B) Ses dérogations sont toutes obligatoires C) Il existe vis-à-vis du patient lui-même D) Il existe entre les médecins E) Les propositions A, B, C et D sont fausses QCM 10: Concernant le secret professionnel, indiquez-la (les) proposition(s) exacte(s): A) Il a un intérêt particulier pour la santé publique B) Il impose que les certificats médicaux soient remis en main propre au patient ou représentant légal si mineur C) La loi Kouchner permet d'instaurer de nouvelles dérogations facultatives au secret professionnel D) Une fois que le patient a désigné une personne de confiance, aucun changement n'est envisageable pendant l'hospitalisation E) Les propositions A, B, C et D sont fausses **QCM 11**: A) B) C) E) Les propositions A, B, C et D sont fausses **QCM 12**: A) B) C) D) E) Les propositions A, B, C et D sont fausses QCM 13: A) B) C) D) E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 14:

A)

B)

C)

Dί

E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 15:

A)

B)

C) D)

E) Les propositions A, B, C et D sont fausses